



DEVIS – RECHERCHE DE MESURES COMPENSATOIRES DANS LE CADRE  
DU PROJET DE RCEA  
SECTEUR DE BLANZY-GENELARD (71)

2020

- **Client** : DREAL Bourgogne-Franche-Comté
- **Structure de réalisation** : Agence Études & Travaux Bourgogne - Franche-Comté

## I. Présentation de l'ONF

### Une entreprise publique

#### L'ONF, premier gestionnaire français d'espaces naturels

"Au service de la société nous préparons avec nos partenaires la forêt et les espaces naturels de demain." Avec 4,6 millions d'hectares de forêts gérées en métropole et plus de 6 millions dans les départements d'Outre-mer, l'ONF est un spécialiste reconnu de la gestion des espaces forestiers et de l'arbre. Mais gérer la forêt, c'est aussi s'intéresser aux cours d'eau, aux paysages, aux relations avec les autres espaces, urbains ou ruraux... Nous intervenons pour le compte des collectivités locales et des entreprises. Nous proposons des prestations d'ingénierie, d'expertise, de services et de travaux forestiers. Pour répondre aux problématiques de nos clients liées à la gestion, à la préservation et à la valorisation des milieux naturels, cette expérience est notre force et notre richesse.

#### Nos domaines d'interventions

L'ONF met à votre service le meilleur de son expérience et de son savoir-faire dans ses 12 domaines de compétences.

- Environnement et biodiversité
- Sites & paysages
- Loisirs nature
- Risques naturels
- Changement climatique
- Eau
- Arbre
- Forêt
- Bois
- Végétation et emprises
- Estimation forestière
- Formation et projets

#### Les réponses

L'ONF prend en compte dans sa réponse toutes vos exigences.

- Forte réactivité dans les interventions
- Qualité environnementale des interventions et respect des contraintes locales
- Organisation rigoureuse notamment pour une prise en compte rapide des bons de commande du marché
- Exemplarité en matière de santé et de sécurité au travail

## Les actions concrètes

Fort de ses compétences techniques forgées par son expérience et son implication sur l'ensemble du territoire en relation permanente avec les collectivités locales, l'ONF met à votre disposition les moyens nécessaires et une organisation optimale pour mettre en œuvre une solution adaptée à vos attentes.

## II. Formulation de la commande

### • Identité du client

- **Désignation** : DREAL Bourgogne-Franche-Comté  
TEMIS – Technopole Microtechnique et Scientifique  
17 E rue Alain Savary  
BP 1269  
25005 – BESANCON Cedex

- **Interlocuteur** : Mr Christophe HUBER  
christophe.huber@developpement-durable.gouv.fr  
Tél : 03 45 83 20 28

- **Adresse de facturation** : idem

### • Définition de la demande / Caractérisation de la problématique

Dans le cadre du projet de conception et réalisation de la mise à 2 x 2 voies de la RCEA RN70 entre Blanzay et Génelard en Saône-et-Loire, l'étude d'impact prévue dans le cadre de ce projet a identifié un certain nombre d'enjeux, **dont des enjeux liés à la destruction d'espèces protégées dans le cadre de la modification des habitats engendrés par le projet**. Cela se traduit ainsi par la mise en place de mesures compensatoire dans le cadre du dossier espèces protégées.

L'Office national des forêts, gestionnaires des forêts publiques, se propose d'accompagner le porteur de projet dans la recherche et la mise en place de ces mesures compensatoires au sein des forêts publiques environnantes, à partir d'une méthodologie spécifique déjà proposée dans d'autres types de projets similaires.

## III. Proposition technique

### • Principes de concertation & d'accompagnement

#### Notre démarche

Nous attacherons la plus grande importance à la concertation, pour chacune des phases de réalisation de cette étude, depuis la phase de pré-diagnostic jusqu'à la phase de rédaction de l'étude.

Cette démarche d'ouverture sera nécessairement assurée auprès de Christophe HUBER.

#### Étapes de concertation

Une communication active assurera un suivi continu de l'état d'avancement de chaque étape de la mission.

Sont ainsi proposées **3 réunions de restitution** :

- une réunion de lancement de la phase de pré-diagnostic,
- une réunion intermédiaire (point sur la phase de pré-diagnostic en préparation au lancement de la phase de diagnostic) ;
- une réunion post diagnostic / mesures ERC

Un compte-rendu de réunion synthétique, dont la rédaction sera assurée par le Chef de projet, formalisera les décisions et les orientations qui auront été prises en séance.

- Protocole méthodologique / Principes d'intervention

→ Réunion de calage de la phase de pré-diagnostic

### 1. PHASE DE PRE-DIAGNOSTIC

#### Une approche bibliographique

Dans un premier temps, l'étude des données cartographiques et bibliographiques disponibles permettra de définir le contexte du projet. Ce contexte sera mis en relation avec l'étude des différents périmètres d'inventaire et de protection dans le secteur, ce qui permettra de lister les enjeux potentiellement présents sur le site (espèces et habitats).

Dans un second temps, la recherche de données naturalistes par le biais des différentes bases de données disponibles (aménagement forestier, logiciels et bases de données internes ONF...) permettra de compléter cette approche.

**Un impact est noté pour le groupe des Chiroptères, à partir d'une exploitation partielle de zones boisées situées dans la zone d'implantation du projet d'élargissement.**

**Par ailleurs, l'analyse actuelle des documents oriente également vers le groupe des Amphibiens et les zones humides dont ils dépendent pour la reproduction.**

#### Une approche à partir d'une analyse des aménagements des forêts publiques du secteur

Cette phase de pré-diagnostic peut se faire à deux échelles différentes :

- **Aire d'étude rapprochée (rayon d'environ 1 km)** : elle correspond à la zone principale des possibles atteintes fonctionnelles.
- **Aire d'étude éloignée (rayon de l'ordre de 20 km)** : permet de considérer les enjeux potentiels, par le biais notamment des zonages d'inventaires de milieux naturels, et les cartographies d'habitats au sein des aménagements des forêts publiques.

Sur ces deux zones d'étude, les données spécifiques d'Amphibiens, de Chiroptères et d'Avifaune présentes dans les bases de données locales (Base de données naturalistes ONF, Base Fauna, etc.) seront extraites et analysées pour conforter l'approche habitat.

**L'objectif de cette phase de pré-diagnostic sera de définir les enjeux potentiels du projet et de les hiérarchiser, en fonction des statuts et de la patrimonialité des espèces et des habitats concernés par le projet d'élargissement de la RCEA, en se focalisant principalement sur les Amphibiens, et dans un second temps sur les Chiroptères, les Oiseaux ou éventuellement les Insectes saproxyliques.**

#### Restitution

Rapport illustré (visuels + cartes), format papier et support informatique.

### 2. PHASE DE DIAGNOSTIC

#### Expertise « Habitats forestiers » à peuplements riches en Gros bois et Très gros bois » favorables aux Chiroptères et aux Oiseaux

A partir des habitats et peuplements identifiés dans la phase précédente au niveau des aménagements forestiers, des visites de terrain seront effectuées afin de caractériser l'intérêt écologique de ces peuplements pour le groupe des Chiroptères. Une approche de l'avifaune liée à ces peuplements sera également proposée lors de l'expertise menée sur le terrain. Cette approche ne s'appuiera pas sur les méthodes classiques décrites pour caractériser l'avifaune d'un secteur (type points d'écoute ou quadrats) pour des raisons de temps imparti à cette phase diagnostic.

Cependant, les espèces contactées lors des visites de terrain seront répertoriées de façon systématique et devront pouvoir conforter les données peuplements forestiers.

#### Expertise « Habitats-flore » / « Zones humides » / « Amphibiens »

A partir des habitats identifiés dans la phase précédente au niveau des aménagements forestiers, des visites de terrain seront effectuées afin de caractériser les habitats naturels.

Lors de ce diagnostic, les espèces végétales et les habitats patrimoniaux seront relevés, listés et géolocalisés. Une fiche de présentation synthétique sera fournie par espèce ou habitat recensé.

En complément de l'approche habitat, une expertise complémentaire sur les Amphibiens présents sur les sites sera menée avec deux passages répartis au cours de la saison pour identifier d'une part les Anoures (Grenouilles, Crapaud, Sonneur) et d'autre part les Urodèles (Tritons).

Cette cartographie du site sera traitée selon **une approche fonctionnelle** (habitats, zones de chasse, de repos, de reproduction), au regard de l'environnement du site. L'échelle sera adaptée en fonction des espèces présentes.

### 3. PHASE D'ANALYSE ET DE REDACTION

Les éléments des différents diagnostics seront synthétisés et compilés au sein d'un document unique, et la cartographie intégrée, permettant de visualiser notamment les composantes patrimoniales remarquables et les différents enjeux.

**Chacun des sites identifiés seront présentés sous forme de fiches techniques permettant au maître d'ouvrage une visualisation rapide des différents sites de compensation proposés et établir une hiérarchie entre les différentes propositions afin de pouvoir répondre aux différentes exigences issues de l'étude d'impact réalisée dans le cadre du projet.**

Outre les exemplaires reliés des rapports, tous les fichiers source composant l'étude (fichiers Word, Excel, jpeg, .shp, etc...) seront transmis au Maître d'ouvrage.

#### → Réunion de restitution

A l'issue de cette phase, une réunion est proposée afin de faire un bilan des différentes possibilités de mesures compensatoires dans le rayon d'étude proposé (20 kms de rayon) autour du projet.

**Délai estimatif : octobre 2021.**

#### Restitution

Rapport illustré (visuels + fiches techniques + cartes), format papier et support informatique.

- Moyens mobilisés

- Moyens humains

**Le Chef de projet sera Mr Jean GOMEZ, Chargé d'études naturalistes, ornithologue.**

Il sera assisté de :

- Henri-Pierre SAVIER, chargé d'études à l'UP Etudes ONF Bourgogne-Franche-Comté, animateur du Réseau Eau Territorial, membre du réseau national herpétofaune,

Cette équipe sera assistée par le chef d'UT (S. Batifoulier) et le personnel de terrain ONF local en charge des forêts publiques sur le secteur.

- Moyens matériels

**Matériel de terrain :**

- Véhicule de terrain
- Terminal de saisie GPS Motorola
- Compas forestier
- Boussole
- Relascope
- Guides de sylviculture, catalogues des stations, flores et guides naturalistes...
- Appareil photo numérique
- Jumelles
- Nasse pour prospections Amphibiens
- ....

**Matériel informatique**

- Bureautique de base, Word, Excel...
- Logiciel SIG (ArcMap)

- Responsabilité de l'ONF

La responsabilité de l'Office national des forêts ne pourra pas être engagée sur les défauts ou tares cachés ne pouvant être observés à partir de la méthode décrite dans ce document.

## IV. Planning prévisionnel / Échéance de restitution

PHASES	ECHÉANCES DE RESTITUTION*
Prédiagnostic	Janvier-Avril 2021
Diagnostic	Avril-Septembre 2021
Analyse-Rédaction	Sepetembre-Octobre 2021

\*Échéances données à titre indicatif, dépendantes de la date de réception du devis signé et des validations partielles de l'étude.

## V. Proposition financière

● Réunion de lancement	Montant HT	350,00 €
● Prédiagnostic	Montant HT	2 000,00 €
● Diagnostic	Montant HT	4 100,00 €
● Rédaction	Montant HT	2 700,00 €
● Réunion de restitution	Montant HT	350,00 €

● <b>TOTAL</b>		
● Montant HT		9 500,00 €
● <b>TVA 20%</b>		1 900,00 €
● <b>Montant TTC</b>		<b>11 400,00 €</b>

- Modalités de règlement

- TVA

L'Office national des forêts étant assujetti à la TVA, celle-ci sera due au taux légal en vigueur.

- Facturations partielles

Des facturations partielles pourront être réalisées à l'appui d'un état d'avancement des investigations réalisées.

## ■ Règlement

Les sommes dues seront versées au vu de la facture émise par l'Office national des forêts, à l'Agence comptable secondaire, selon le RIB ci-dessous.

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE				
Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, etc...). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.				
IDENTIFIANT NATIONAL BANCAIRE				
Banque	Indicatif	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30002	04864	0000117138P	74	ESDC BDI PARIS LOUVRE
IDENTIFIANT INTERNATIONAL BANCAIRE				
IBAN	FR72 3000 2048 6400 0011 7138 P74			
Code B.I.C.	CRLYFRPP			
TITULAIRE DU COMPTE :				
OFFICE NATIONAL DES FORETS ACS BFC 2 AVENUE DE SAINT MANDE 75012 PARIS				

## Conditions liées à l'offre

### ■ Validité de l'offre

Prix fermes pour toute commande avant le 31/12/2020.

### ■ Propriété intellectuelle

Préalablement à la commande éventuelle ou dans le cas où cette proposition reste sans suite, le contenu de la proposition définie ci-dessus est propriété de l'Office national des forêts.

Le 09 Octobre 2020,

Pour le Directeur d'Agence M. Régis MICHON  
et par délégation,

Vincent GODREAU, RUP Etudes

Le Responsable de l'Unité de Production  
Etudes Bourgogne-Franche-Comté  
Vincent GODREAU

## ● Conditions générales de vente des prestations et des produits de l'Office national des forêts

### 1 - Champ d'application

Les présentes conditions générales, établies en conformité avec l'article L. 441-6 du code de commerce, s'appliquent aux prestations et aux produits vendus par l'Office national des forêts (ONF). Elles ne s'appliquent pas aux ventes de bois, de produits accessoires de la forêt, aux locations du droit de chasse et de pêche ou aux concessions de terrains ou de bâtiments. Elles s'appliquent dans le silence des conditions particulières de vente ou des documents de consultation des entreprises pour les clients publics.

### 2 - Devis et commande

#### 2.1 - Le devis

Un devis est le document qui présente un état détaillé des prestations que l'ONF propose de réaliser afin de répondre au besoin exprimé par le client. La durée de validité d'un devis est, sauf mention particulière, de 90 jours à compter de la date inscrite en tête du document.

Sauf clauses particulières se substituant aux présentes conditions générales, ces dernières sont annexées au devis.

Les présentes conditions générales de vente et/ou les clauses particulières sont réputées avoir été acceptées sans réserve dès lors que le devis a été signé, accompagné de la mention «lu et approuvé» et de la date de signature par le client et renvoyé à l'ONF.

#### 2.2 - Passation de la commande

La réception en retour par l'ONF de son devis signé accompagné de la mention «lu et approuvé» par le client vaut alors commande.

### 3 - Délai de réalisation des prestations

La réalisation des prestations ou la livraison des produits est planifiée par l'ONF dès réception du devis daté et signé. L'ONF s'engage à réaliser les prestations commandées ou à livrer les produits dans le délai figurant au devis à compter de la date de la signature de la commande et dans les meilleures conditions techniques et environnementales, sauf cas de force majeure.

Sur sa demande, et pour les prestations de services forestiers ou les travaux, le client sera prévenu par l'ONF de la date de début du chantier au minimum 24 heures avant (par écrit ou oral).

### 4 - Conditions préalables à l'exécution des prestations par l'ONF

A la date de début de réalisation des prestations, le client s'engage à avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires et avoir réalisé les déclarations administratives relevant de sa compétence : autorisation de défrichement, demande de renseignements...

L'ONF peut être amené à demander communication de ces documents dès lors que sa responsabilité peut être recherchée. De son côté, l'ONF se charge d'effectuer les déclarations et les autorisations qui lui incombent (DICT...) et en informe le client sur sa demande. L'offre technique précise les données géographiques utilisées qui sont réputées fournies par le client. En l'absence de fourniture des données, celles-ci seront refacturées au coût d'acquisition après information du client.

### 5 - Paiement et conditions de paiement

#### 5.1. Prix

Les prix des prestations et produits sont exprimés en euros, hors taxes et toutes taxes comprises. L'octroi de mer peut être collecté en fonction des règles inhérentes à cette taxe.

Toutes les sommes dues sont payables en euros.

Les prestations et produits sont facturés sur la base des prix et des quantités portés au devis accepté par le client. Lorsque les prix sont définis par rapport à des données externes (montant de travaux, quantités mises en œuvre...), ces données peuvent faire l'objet d'une réception contradictoire à la demande du client dans le cas des quantités ou figurent sur le décompte définitif.

#### 5.2. Facturation

La facturation intervient après réalisation des prestations ou livraison des produits. La convention passée entre l'ONF et le client peut prévoir l'émission de facturations partielles en fonction du volume des prestations et de leur rythme de réalisation.

#### 5.3. Paiement

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à réception de la facture, en dehors des cas pour lesquels ce délai est fixé par voie réglementaire. Le dépassement de ce délai de paiement ouvre droit, et sans autre formalité pour l'ONF, à des intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai au taux de une fois et demi le taux d'intérêt légal, tout mois commencé étant dû en entier.

### 6 - Quantités

Pour les services forestiers, s'agissant de prestations en milieu naturel, les quantités travaillées sont données avec une marge d'erreur de 10%.

En tant que de besoin, le client peut demander, lors du devis, une estimation plus précise des quantités à travailler. La réception se fait sur la base de la marge d'erreur définie au moment du devis.

### 7 - Conditions spécifiques aux prestations de plantation forestière

Pour les conventions ayant pour objet des plantations forestières, l'ONF garantit une réussite de 80% pour toutes les essences, sauf stipulations particulières portées au contrat. Le constat de reprise s'entend de la constatation de la reprise de végétation des plants, et sera établi par type de boisement à partir du 15 septembre suivant la plantation et avant le 31 octobre de la même année.

Si le taux garanti n'est pas atteint, en dehors des exclusions indiquées ci-dessous, l'ONF s'engage à remplacer gratuitement à la saison suivante les manquants constatés, jusqu'à concurrence du taux garanti. Si des services d'entretien s'avèrent nécessaires pendant la période de garantie, pour la viabilité de la plantation, l'ONF en informera le client. En cas de non réalisation de ces prestations par le client, l'ONF sera dégagé de sa responsabilité contractuelle relative à la garantie de reprise.

La responsabilité de l'ONF n'est pas engagée, notamment pour la garantie de reprise des plants et semis pendant le délai de garantie, en cas de force majeure, d'effondrement, d'inondations, ravinements, glissements et reptations de neige ou avalanche ayant détruit ou emporté le boisement, incendie imputable aux tiers ou au client lui-même, attaques d'animaux prédateurs ou parasite, sécheresse avérée lorsque un arrêté ministériel reconnaît le territoire communal concerné en état de catastrophe naturelle ou lorsque un arrêté ministériel lui reconnaît le caractère de calamité agricole.

**8 - Réception des prestations et produits**

Une fois les prestations réalisées, le client est averti par courrier pour les prestations physiques, par bon de livraison pour les produits ou par la remise du rapport d'études ou d'expertise pour les prestations intellectuelles. Pour les prestations de service réalisées à date fixée, notamment les animations nature, il n'est pas prévu, sauf demande expresse, d'information quant à leur exécution. Une facture peut être émise aussitôt. Sauf stipulations contraires sur ces documents, le client dispose d'un délai de 15 jours pour vérifier la conformité à sa commande.

Dans le cas des services forestiers réalisés en forêts, la réception peut faire l'objet d'une tournée annuelle sur l'ensemble des prestations réalisées dans l'année civile écoulée.

**9 - Propriété matérielle**

Les produits restent la propriété de l'ONF jusqu'au paiement intégral du prix.

**10 - Responsabilité**

Les rapports d'études ou les expertises réalisées par l'ONF et ses personnels sont réalisés sur la base des éléments connus au moment de leur rédaction.

L'ONF ne saurait être tenu responsable de faits qui découleraient d'une absence de prise en compte d'éléments qui lui étaient inconnus à ce moment ou dont il n'aurait pas été informé par le client. La responsabilité de l'ONF ne pourra en aucun être recherchée pour des dommages résultant d'erreurs, omissions ou imprécisions dans les documents remis par le client.

Les conclusions et avis de l'ONF émis dans ses rapports, études ou expertises, ne préjugent pas des décisions ou avis pris par les autorités administratives.

Aucun document écrit précédant les résultats définitifs de la prestation et émanant de l'ONF ne peut être communiqué par le client à des tiers, sauf autorisation expresse et écrite de l'ONF.

L'ONF s'interdit de communiquer à des tiers, sans accord préalable, tout renseignement concernant les prestations qui lui sont confiées.

**11 - Résiliation**

Sans faute particulière commise par l'ONF, la convention ne peut être résiliée sauf accord des deux parties.

**12 - Réclamations et attribution de compétences**

Certifié ISO 9001, l'ONF attache une attention particulière à la satisfaction de ses clients. Si, malgré le soin apporté à sa commande, le client souhaite porter une réclamation, il est invité à adresser celle-ci par téléphone ou par écrit à l'interlocuteur ONF figurant au devis ou au contrat. Il sera informé sous 15 jours des suites données à sa réclamation.

À défaut d'accord amiable, toutes difficultés ou contestations seront jugées par les juridictions du ressort de l'Établissement ONF. Le droit français régit seul les ventes de l'ONF.

**13 - Fichier client**

Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le traitement des informations nominatives relatives aux clients a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

Le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent qu'il peut exercer directement auprès de l'ONF. Le fichier client de l'ONF ne fait l'objet d'aucune commercialisation.

● **Bon pour accord**

**Dossier Espèces protégées – Projet photovoltaïque La Machine (58)**

Réunion de lancement .....	€ HT
Phase Prédiagnostic .....	€ HT
Phase Diagnostic.....	€ HT
Phase Analyse-Rédaction.....	€ HT
Réunion de restitution.....	€ HT

**Pour un montant total de..... € HT**

**€ TTC**

Date :

Client / Maître d'Ouvrage, représenté par :

Signature

### Pour toute correspondance relative à cette prestation

#### Office national des forêts

Unité de Production Etudes  
Agence Etudes et Travaux  
Bourgogne Franche-Comté  
11C, rue René CHAR  
CS 27814  
21 078 DIJON Cedex

#### Contact direct

(Interlocuteur technique UP Études)

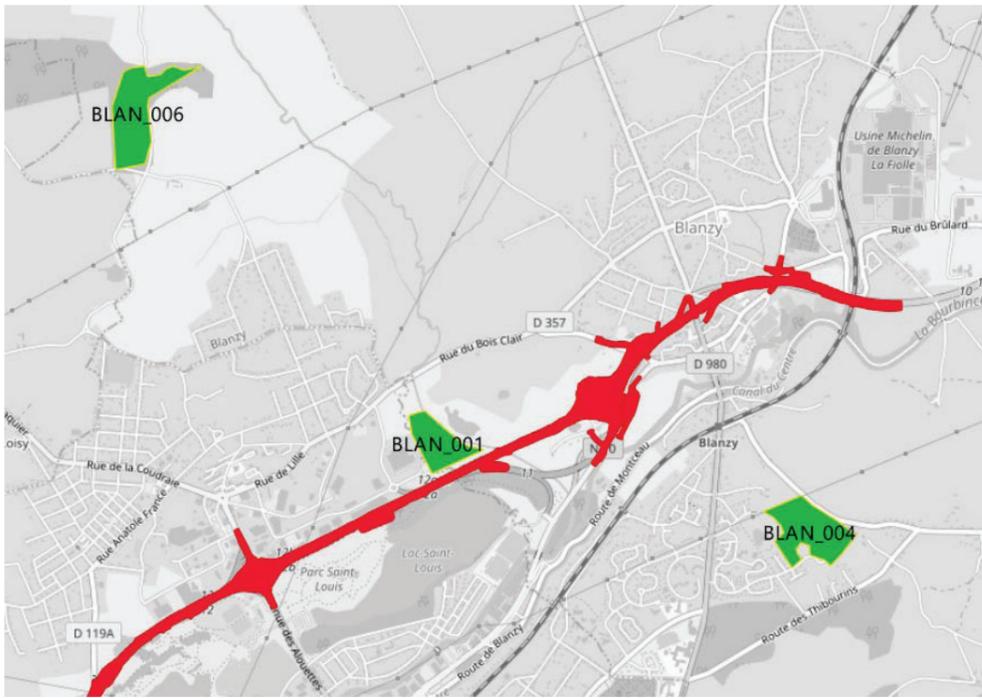
Jean GOMEZ

Tel : 03.80.76.88.13 / Port.: 06.16.99.96.13

Courriel : [jean.gomez@onf.fr](mailto:jean.gomez@onf.fr)



## 11.6 - PAOG des sites de compensation envisagés

Nom du site : BLAN_001	
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>	
Commune (s)	BLANZY / MONTCEAU-LES-MINES
Lieu-dit	L'OUCHE
Parcelles cadastrales	109 (partiellement), 282, 88, 126, 125, 353, 352, 111, 112
Propriétaires	
Superficie du site	6,1 ha
Distance du projet	30 m
Plan de localisation	 <p>Localisation du site © Egis</p>
<b>CONTEXTE ÉCOLOGIQUE DU SITE</b>	
Bassin-versant	La Bourbince depuis Torcy jusqu'à Gévelard
ZH inventoriée	071CUCM_2345, proche de l'équilibre naturel
Natura 2000	ZSC à plus de 5 km sans lien fonctionnel ZPS à plus de 25 km sans lien fonctionnel

Nom du site : BLAN_001	
ZICO	Non
ZNIEFF de type 2	À 1,4 km de la ZNIEFF Charollais et nord Brionnais
ZNIEFF de type 1	À 2,6 km de la ZNIEFF Lac de la Sorme
Réserves	Non
<b>DESCRIPTION DU SITE</b>	
Milieus naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Zone rudérale et fourrés : arbres fruitiers type Prunier de Sainte Lucie, ronciers, Orties... Il y a aussi quelques patchs de Phragmites. Quelques régénérations de Robinier faux acacia.</li> <li>La partie à l'Est n'a pas pu être visitée car elle était inaccessible (impénétrable). Il s'agit d'un boisement de feuillus « frais » en bordure de la Sorme. Il s'agit principalement de petits bois et bois moyens. Le sous-bois est très dense.</li> <li>Secteur proche d'une zone urbanisée (usines et un parking désaffecté). Des déchets ont été observés sur le site.</li> <li>Entre les parcelles 88 et 109, une tranchée a été creusée (des gravats ont été déposés en long à côté)</li> </ul>
Occupation du sol site	

## Nom du site : BLAN\_001

<b>Espèces potentiellement présentes</b>	Pas de faune spécifique observée (passereaux, Buse variable, Renard, Chevreuil européen...).
	Le site est potentiellement intéressant pour bon nombre d'espèces peu exigeantes du cortège forestier au niveau de la ripisylves et des friches semi-ouvertes sur le reste du site.
<b>Zones humides</b>	Ripisylve de la Sorme

### ILLUSTRATIONS



## Nom du site : BLAN\_001

### ANALYSE DE L'ÉLIGIBILITÉ DU SITE

<b>Milieux naturels</b>	<b>Points forts</b>	Friche rudérale Secteur sans gestion en cours de fermeture Proximité du projet
	<b>Points faibles</b>	Site à proximité d'une zone d'activité
	<b>Dégradations observées</b>	Présence de Robinier faux-acacia Présence de gravats

### Description générale de la restauration et de la gestion envisageables sur le site

BEAU\_001 est un site rudéral en contexte péri-urbain qu'il est possible de restaurer et de gérer pour le rendre favorable à de nombreuses espèces en créant une mosaïque d'habitats complémentaires :

- Le boisement en bordure de la Sorme sera conservé et mis en îlot de sénescence.
- Le secteur enfriché sera réouvert de manière à recréer un habitat prairial (habitats de chasse pour les chauves-souris et les oiseaux), si besoin avec semis prairial rustique, mais des bosquets arbustifs seront conservés pour les espèces des milieux semi-ouverts. Pour ces dernières également, on pourra planter une haie en bordure de parcelle qui permettra de faire écran avec la zone industrielle proche et créer également des sites de reproduction. Le secteur réouvert en prairie pourra être favorable au transfert de stations de Trèfle souterrain.
- Pour compléter la capacité d'accueil pour les amphibiens, on pourra créer au moins 2 mares : une mare profonde (Grenouille agile, etc.) au niveau du fossé et une mare peu profonde (Crapaud calamite). Un hibernaculum pourra également être installé.
- Des gîtes à chauves-souris et nichoirs seront installés en lisière de boisement et dans les bosquets.
- Enfin les Robiniers seront supprimés par coupes et déssouchage.

Les milieux ouverts seront gérés par fauche tardive. Les bosquets et la haie feront l'objet d'un entretien tous les 2 ou 3 ans suivant l'évolution de la végétation.

<b>Milieux visés et objectifs et mesures de restauration envisageables</b>	<b>MC01 - Restauration des milieux humides</b>	MC011 – Bouchage de drains et de fossés de drainage	
		MC012 – Suppression de remblais ou remodelage de terrain	
		MC013 – Coupe d'arbres	
	<b>MC02 - Restauration de milieux ouverts prairiaux</b>	MC021 – Restauration de prairies abandonnées	OUI
		MC022 – Aménagement du pâturage	
		MC023 – Aménagement de la fauche	OUI
		MC024 – Conversion d'une culture en prairie	

Nom du site : BLAN_001			
Espèces cibles, objets de la demande de dérogation	<b>MC03 - Restauration de milieux semi- ouverts ou haies</b>	MC031 – Plantations de haies	OUI
		MC032 – Diversification de haies mono-spécifiques existantes	
	<b>MC04 - Restauration de milieux boisés</b>	MC041 – Création d'îlots de sénescence	OUI
		MC042 – Conversion de plantation en milieu forestier	
	<b>MC05 – Mesures complémentaires</b>	MC051 – Création de mares	OUI
		MC052 – Restauration de mares existantes	
		MC053 – Mise en place de niochors ou de gîtes artificiels	OUI
		MC054 – Mise en place d'hibernaculum	OUI
		MC055 – Gestion des espèces exotiques envahissantes	OUI
	<b>Plantes</b>	Cerisier à grappes	
		Trèfle souterrain	X
	<b>Mammifères terrestres et amphibies</b>	Campagnol amphibie	
		Muscardin	X
	<b>Chauves-souris</b>	Grand Rhinolophe	
		Barbastelle d'Europe	X
Petit Rhinolophe			
Murin de Natterer		X	
<b>Oiseaux</b>	Chouette chevêche		
	Bouvreuil pivoine		
	Chardonneret élégant	X	
	Pic épeichette	X	
	Serin cini	X	

Nom du site : BLAN_001				
	<b>Oiseaux</b>	Verdier d'Europe	X	
		Alouette des champs	X	
		Fauvette des jardins	X	
		Pouillot fitis	X	
		Roitelet huppé	X	
		Tarier pâtre	X	
	<b>Amphibiens</b>	Grenouille agile	X	
	<b>Insectes</b>	Grand Capricorne du Chêne		
	<b>Autres espèces à enjeu impactées faiblement par le projet mais pouvant bénéficier des mesures</b>	<b>Mammifères terrestres</b>	Écureuil roux, Hérisson d'Europe	
		<b>Chauves-souris</b>	Espèces ubiquistes (Noctules, Pipistrelles)	
<b>Oiseaux</b>		Alouette lulu, Linotte mélodieuse, Pie-Grièche écorcheur, Pic épeichette, Faucon crécerelle,		
<b>Amphibiens</b>		Crapaud calamite, Rainette verte		
<b>Reptiles</b>		Lézard à deux raies		
<b>Insectes</b>	/			